



Pour toute information s'adresser
au centre de secours le plus
proche de votre domicile
ou téléphoner au :

Service Départemental
d'Incendie et de Secours 30
281 Avenue Pavlov B.P 48069
30932 Nîmes cedex 9

Tel : 04.66.63.36.00
www.sdis30.fr



En cas d'urgence !

*Restez calme et indiquez
clairement :*

- L'adresse du sinistre
- La nature du sinistre
- Le nombre de victimes
- La présence de dangers
spécifiques

*Ne raccrochez jamais le
premier !*



Devenir Sapeur-Pompier Professionnel

Suivez nous !



Ne pas jeter sur la voie publique
Réalisation : Quentin C. / COM SDIS30
Crédit Photos : Service Audiovisuel SDIS30

Devenir Sapeur-Pompier Professionnel ? Deux Concours :



Concours Externe De Caporal n°1 :

- Concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 5 (Brevet, CAP, BEP...)

Le concours externe de caporal comporte des épreuves de **préadmissibilité d'admissibilité et d'admission.**

- Les épreuves de **préadmissibilité** comprennent :
 - I/ Une dictée
 - III/ Deux problèmes de mathématiques
- L'épreuve **d'admissibilité** comprend des épreuves physiques et sportives :
 - I/ Natation
 - III/ Endurance Cardio-Respiratoire
 - III/ Souplesse
 - IV/ Endurance musculaire de la ceinture Dorso-Abdominale
 - V/ Endurance des membres supérieurs
 - VI/ Endurance des membres inférieurs
- L'épreuve **d'admission** consiste en un entretien avec le Jury

Concours Externe De Caporal n°2 :

- Concours ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de 3 ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité d'unité militaire de sapeur-pompier ou de jeune sapeur-pompier, ayant suivi avec succès la formation initiale de sapeur-pompier volontaire de 2e classe ou une formation jugée équivalente.

Le concours externe de caporal n°2 comporte des épreuves de **préadmissibilité d'admissibilité et d'admission.**

- Les épreuves de **préadmissibilité** comprennent :

- I/ Une dictée
- III/ Questions à réponses ouvertes et courtes portant sur les unités de valeur relatives à la formation des sapeurs-pompiers volontaire de 2e classe.
- L'épreuve **d'admissibilité** comprend des épreuves physiques et sportives :

- I/ Natation
- III/ Endurance Cardio-Respiratoire
- III/ Souplesse
- IV/ Endurance musculaire de la ceinture Dorso-Abdominale
- V/ Endurance des membres supérieurs
- VI/ Endurance des membres inférieurs
- L'épreuve **d'admission** consiste en un entretien avec le Jury

